

b. 210

Le Moigne (R. G. D.)

3584

100

Appendice et résumé des Calculs agronomiques
et Considérations Sociales

Rapports sur l'ouvrage : Tableau coordonné
des résultats, vérification du Système
et programme de réalisation

Paris, 1839

FONDS DUBOIS : 3584

APPENDICE ET RÉSUMÉ

DES

CALCULS AGRONOMIQUES

ET

CONSIDÉRATIONS SOCIALES.

**RAPPORTS SUR L'OUVRAGE : TABLEAUX COORDONNÉS
DES RÉSULTATS , INDICATION DU SYSTÈME ,
ET PROGRAMME DE RÉALISATION.**

Par **M.-R.-D. Le Moine,**

Ingenieur en chef des ponts et chaussées , Chevalier de la Légion d'honneur ,
Membre de plusieurs Sociétés savantes.

Magnus ab integro seclorum, nascitur ordo !

PARIS.

LIBRAIRIE SOCIALE , rue de l'École de Médecine , 4.
CARILIAN-GOEURY , libraire , quai des Augustins , 41.
BUREAU DE LA PHALANGE , rue Jacob , 54.
BUREAU DE LA CHRONIQUE DU MOUVEMENT SOCIAL ,
rue Sainte-Anne , 46.
METZ. — THIEL , rue du Palais.

1839.

CB 138460

PRÉFACE.

Un ami à qui je viens de monter cet écrit me le remet en disant : vous pouvez avoir raison dans ce que vous cherchez à prouver ; mais cependant je vous engagerais à employer vos loisirs à d'autres études ou à d'autres plaisirs : vous dirai-je que M***, homme capable, et au courant des idées nouvelles, se faisait écouter par un grand cercle, il n'y a pas encore long-temps, en plaisantant beaucoup sur votre Fourier et ses prophéties... Voici ma réplique. — Un malheureux vole et assassine le voyageur qu'il ne connaît pas, plutôt que de mourir de faim ; un homme du monde distille l'ironie sur ceux dont il connaît le dévouement, et joue à reculer l'essor d'une idée sublime de charité, uniquement pour se distraire quelques minutes, grimacer un peu le rire, et faire le capable dans un salon. Lequel des deux est le moins excusable ?

Au surplus le temps approche, où on dira aux ingénieurs et architectes : parmi tous les grands travaux dont vous avez à vous occuper, les Phalanstères tiennent le premier rang et sont les plus urgents.

Voici en effet l'aperçu des grands travaux de la France.

600 lieues de chemins de fer suivant un système économique, 500 millions (au lieu des mille lieues estimées un milliard et demi) ; canalisation du territoire, 600 millions ; routes, 200 millions ; ports maritimes, 100 millions ; travaux d'architecture d'ici à dix ans environ, 100 millions. Total un milliard et demi.

Enfin mille Phalanges, trois milliards.

APPENDICE

AUX CALCULS AGRONOMIQUES ET CONSIDÉRATIONS SOCIALES.

RAPPORT

*De la Commission chargée par la Société d'agriculture
sciences et belles-lettres de Rochefort, d'examiner
l'ouvrage publié par M. LE MOYNE, sous le titre de
CALCULS AGRONOMIQUES ET CONSIDÉRATIONS SOCIALES.*

MESSIEURS,

M. Le Moyne, après vous avoir fait hommage du travail qu'il vient de publier sous le titre de *Calculs agronomiques et Considérations sociales*, a exprimé le vœu qu'une commission fut chargée de vous en présenter une analyse : en conséquence vous avez chargé MM. Lefèvre, Roy-Bry, Potestas et moi, de vous entretenir de cette publication, et nous venons vous rendre compte de l'examen auquel nous nous sommes livrés.

Nous devons dire, avant de commencer, que M. Le Moyne a bien voulu assister à la réunion de la commission, et entrer dans quelques détails qui n'avaient pu trouver place dans son

livre ; nous devons ajouter encore que notre attention s'est portée exclusivement sur les résultats numériques, et que nous avons cru devoir laisser à peu près de côté les considérations étrangères au but principal de l'écrit qui nous occupe.

M. Le Moyne parle en commençant de l'agriculture actuelle, et fait ensuite la statistique d'une autre agriculture qui semblerait beaucoup plus avantageuse.

Il établit d'abord la production moyenne de la France à environ 200,000 fr. par lieue carrée de 2,500 hectares ; mais il montre en même tems que la petite culture à bras pourrait rendre jusqu'à 675,000, et que la grande culture alterne perfectionnée donnerait 433,500 fr.

Aussi la production de la France est à ses yeux déplorablement faible, et ce qui le prouve, c'est que dans quelques localités on est arrivé à un chiffre beaucoup plus élevé, c'est ainsi qu'en Flandre, dans les environs de Lille, la production d'une lieue carrée s'élève à 1,027,500 fr., et encore pour arriver à ce total, M. Le Moyne a cru devoir considérablement réduire les évaluations de certains auteurs.

L'auteur s'est trouvé naturellement conduit à déterminer le chiffre auquel peut arriver la production de la France, question importante, puisque les progrès de la population et du bien-être des habitans doivent être limités par des causes qui dépendent intimement de la quantité et de la qualité de cette production.

Suivant M. Le Moyne, elle ne peut, au prix actuel des denrées et avec la culture par fermes, par ménages isolés d'intérêts, dépasser 750,000 fr. par lieue carrée ; mais il oppose à ce résultat le devis d'une association où, grâce à l'unité de vues et d'action dans les travaux, la production pourrait s'élever facilement au double, à 1,500.000 fr.

Comme les chiffres rapportés à la lieue carrée pourraient paraître moins faciles à saisir que ceux rapportés à l'hectare, voici les résultats qu'on obtient en reproduisant les calculs sous une autre forme.

Production moyenne actuelle de la France
par hectare. 78 fr.

Production de la Flandre : 411 fr.

Limite de la production possible en France
avec la culture par fermes et parcellages isolés
d'intérêts (maximum). 300 fr.

Production possible d'une association de 1,800
personnes réunies en Phalange, ou régiment
de travailleurs mariés, ! de 500 à 600 fr.

Ici M. Le Moyne donne des détails intéressans sur la répartition des produits agricoles entre les différentes classes de la société; il attribue le malaise social, la misère, plus encore à des vices de distribution qu'à une pénurie de produits. En admettant que l'association soit susceptible d'augmenter la production et de réaliser beaucoup d'économies dans la consommation, il faut la considérer comme plus propre encore à rendre possible une répartition équitable des produits entre les co-associés : répartition où règnera, non pas l'égalité, mais la justice distributive; répartition où enfin il n'y aura aucune perte, aucun gaspillage, aucune dilapidation.

Voici maintenant d'une manière sommaire, le devis de l'association que propose l'auteur.

1. Sol. — La colonie agricole pourrait affermer une partie du sol, mais en supposant qu'elle l'achetât tout entier, il pourrait revenir avec les frais d'amendement à 1,250 fr.

l'hectare , ce qui fait pour une lieue carrée de 2,500 hectares 3,125,000 fr.

2. *Édifices*. — On doit admettre que la Phalange augmentera plus tard l'étendue primitive de son logement et pensera à l'embellir. Mais on peut avoir, au moment de la première installation, tant pour le logement des colons que pour les magasins, ateliers, etc., des édifices suffisans qui n'auront coûté que 1,400,000 fr.

3. *Mobilier*. — Le mobilier meublant, le mobilier agricole de la première année, les animaux achetés pour monter le cheptel, les outils, les matières premières à manufacturer sont estimés 775,000 fr.

4. *Avances*. — Celles nécessaires pour la nourriture et les vêtemens des colons ; pour des outils et capitaux destinés à favoriser des travaux individuels, coordonnés au milieu du travail général ; celles enfin qui sont indispensables pour la nourriture des animaux jusqu'à la première récolte, doivent être évalués à 410,000 fr.

5. *Numéraire*. — Réserve pour les besoins imprévus, fonds roulant, pertes et premiers frais . . 415,000 fr.

Total du capital nécessaire à la fondation . 6,125,000 fr.

Il est juste de faire remarquer avec l'auteur, que le premier article est relatif à un capital réellement existant, le *sol*, qu'il ne s'agit pas de créer, mais qui seulement n'est pas supposé en la possession de ceux qui veulent l'exploiter, et a besoin d'y être mis. L'article suivant, au contraire, est relatif à un capital qu'il faut créer, l'*édifice* ; ce sont des matériaux et des

journées d'ouvriers qui se transforment en une chose fixe et permanente. — Les dépenses mobilières qui viennent ensuite ont également pour but de donner aux colons un capital dont la valeur doit *rester fixée*, car il ne peut pas être question de se faire une ressource du mobilier meublant ; c'est un capital de jouissances. De même le cheptel, les instrumens aratoires, les outils ne sont pas des marchandises ; ce sont des capitaux producteurs dont la valeur doit rester intacte. Les articles 4 et 5 sont les seuls qui doivent être en partie consommés, qui doivent donner lieu à des négociations ; ils forment réunis un capital mobile de 825,000 fr. ^(a).

Quant aux articles 2 et 3 (*les édifices et le mobilier*), qui montent ensemble à 2,175,000 fr., on peut les considérer sous un autre point-de-vue et en décomposer le chiffre de la manière suivante :

1. — Partie consacrée au bien-être des colons, (meubles et logement)	650,000 fr.
2. — Partie consacrée à l'industrie agricole (édifices, cheptel, instrumens aratoires, etc.)	1,125,000 fr.
3. — Partie consacrée à l'industrie manufacturière (outils, matières premières, etc.)	400,000 fr.
Total	<u>2,175,000 fr.</u>

(a) Quand capital veut dire crédit ou numéraire pour fonder une entreprise, on doit dire que sa valeur s'élève à 6,125,000 fr. C'est le point-de-vue de l'intérêt individuel. Quand capital veut dire moyens et instrumens de travail, il faut distinguer, comme on vient de le faire, le capital existant et celui à créer : distinguer celui à créer qui restera fixé et permanent, du capital qui doit être mobile ou détruit. Cet examen est un point-de-vue social et d'intérêt général -- On conçoit pourquoi quand, dans la préface, nous parlons de 1,000 phalanges à établir en France, tant pour détruire toute la mendicité existante que pour prévenir celle à venir, en détruisant le germe de la misère, nous ne comptons que 3 millions pour le capital nécessaire à la fondation de chacune. C'est parce que le sol existe, et à ce point-de-vue, ne doit pas être compté. (Note de l'auteur).

Le chiffre de ce dernier article peut paraître comparative-ment faible, mais il doit en être ainsi, parce que ce n'est que plus tard et peu à peu, que les différentes branches d'industrie manufacturière peuvent naître et s'accroître; on doit au contraire donner dès le principe un grand développement à l'agriculture, et c'est ce qui explique le chiffre élevé de l'article 2.

Nous bornerons ici notre résumé, en ce qui concerne le capital de fondation et les premiers frais; voyons actuellement quels doivent être les produits.

Ici les calculs de l'auteur deviennent plus compliqués, car il examine successivement quels doivent être ces produits : 1.^o dans les premières années; 2.^o après cinq ou six ans; 3.^o enfin après dix années d'existence, et cela dans diverses hypothèses de population ou avec quelques différences dans l'estimation de la valeur des produits créés et dans celle des produits dépensés pour l'entretien des colons.

Disons seulement le chiffre approximatif de la production sur laquelle on peut compter d'après l'auteur, vers la sixième année de la fondation.

Sur les dix-huit cents colons, trois cents seulement ne se rangeront pas dans la classe des travailleurs, parce qu'on peut dans une association domestique agricole où le jardinage et les soins de basse-cour ont une grande importance, occuper utilement presque tout le monde, les femmes les plus délicates même et les plus jeunes enfans.

La production agricole due au travail annuel d'un individu, travail aidé des capitaux, peut être portée à 1,500 fr., puisque cinq cents personnes, dans l'état actuel des choses, suffisent pour la culture d'une lieue carrée, pouvant produire 750,000 f. La production due à l'industrie manufacturière peut, dans le système de l'auteur, s'élever au même taux; on pourrait d'ail-

leurs , en diminuant cette évaluation , augmenter celle de la production agricole et établir une compensation ; enfin les travaux intérieurs d'administration , d'éducation , les soins à donner aux enfans et aux malades , les jouissances intellectuelles que les colons se procureront entre eux , peuvent également , d'après M. Le Moyne , être estimés à 1,500 fr. par individu , de façon que la valeur estimative du travail général de la phalange s'élèverait à 2,250,000 fr.

C'est en effet le résultat que doit donner la production de 1,500 travailleurs , créant annuellement chacun 1,500 fr. : c'est en d'autres termes porter à 1,250 francs le produit moyen du travail annuel de chacun des 1,800 colons.

A cette somme il faut ajouter l'économie du logement qui , évaluée à 60 fr. par colon , offre un total de 108,000 fr.

Ce qui élève le chiffre de la production , ou pour mieux dire , du *bien-être évaluable* qui résulte de la réunion de 1,800 colons , à la somme colossale de 2,358,000 fr.

Mais tout ce bien-être , toute cette production , ne sont pas exclusivement destinés aux colons : il faut qu'ils payent notamment les impôts et l'intérêt de l'argent des capitalistes-fondateurs ; et c'est justice , car si la valeur produite est en partie due au travail et au talent des colons , elle est due aussi aux capitaux des fondateurs et à la protection du gouvernement , qui assure l'ordre et la paix.

Arrivé à ce point , l'auteur distingue : 1.^o *le budget financier* , budget proprement dit , comprenant seulement la valeur des choses qui peuvent se convertir en numéraire ; c'est celui qui

doit solder les capitalistes, qui doit servir à alimenter les colons, celui enfin qui doit assurer la prospérité financière de l'institution ; 2.^o le *budget général*, qui comprend outre les objets de valeur vénale, l'évaluation des services intérieurs productifs de bien-être entre associés. Ces deux points-de-vue étaient nécessaires quoiqu'ils aient compliqué les calculs de l'auteur.

Dans le budget général, ces calculs embrassent, comme nous venons de le dire, la totalité du bien-être évaluable que M. Le Moyne porte, ainsi qu'on l'a vu, à 2,358,000 fr.

Dans le budget financier, l'auteur recherche les *voies et moyens* d'existence de la *Phalange sociétaire*, et c'est de ce dernier objet seulement que nous devons présenter un résumé.

1. ^o <i>Dépenses générales.</i>		DÉPENSES calculées largement.	DÉPENSES réduites.
1. ^o Impôt		40,000 fr.	30,000 fr.
2. ^o Intérêts de 3,125,000 fr. d'achat de sol et mobilier, et intérêts de 3,000,000 de capitaux de fondation, ensemble		596,200 fr.	305,000 fr.
3. ^o Entretien et amélioration du mobilier, y compris la valeur des travaux exécutés par les colons .		54,000 fr.	36,000 fr.
4. ^o Améliorations faites à l'immeuble, non compris les travaux exécutés par les colons		20,000 fr.	» »
5. ^o Améliorations du fonds de terre. — Travaux domestiques, administratifs, etc.		Mémoire.	Mémoire.
Total des dépenses générales .		510,200 fr.	371,000 fr.
A reporter . . .		510,200 fr.	371,000 fr.

Report.	510,200 fr.	571,000 fr.
2. Dépenses particulières ou personnelles.		
M. Le Moyne entre dans de grands détails pour prouver que sans nuire aubien-être des colons on peut réduire leurs dépenses, en n'y comprenant pas l'évaluation des services intérieurs, à 211 fr. par tête, ou même à 177 fr., ce qui donne pour les 1,800 colons une somme de	579,800 fr.	518,600 fr.
Total général des dépenses.	590,000 fr.	689,600 fr.

Comme on peut, d'après l'auteur, estimer à 1,350,000 fr. la valeur à laquelle atteindront avant la dixième année les produits qui sont susceptibles de valeur vénale, il en résulte qu'il s'en faudra alors de 460,000 fr. ou même de 660,400 fr. qu'on ait absorbé tout ce qu'on aurait pu dépenser, ce qui conduit M. Le Moyne aux conclusions suivantes : Dans les premières années les dépenses pourront être réduites à 689,600 fr., et l'intérêt alloué aux capitaux sera de 5 o/o. Plus tard les dépenses pourront s'élever, avec la production, à 890,000 fr., et l'intérêt sera de 6 1/2 pour o/o. Enfin, vers la dixième année, lorsque la dépense pourra être établie au taux de 1,350,000 fr., l'intérêt alloué aux capitaux s'élèvera à 10 o/o.

Nous terminerons ici l'exposé des calculs de M. Le Moyne, qui reposent sur des idées émises par l'*École sociale*, laquelle tout en accordant qu'il peut y avoir des erreurs dans les écrits de Charles Fourier, le reconnaît cependant comme inventeur

et révélateur de la nouvelle science du bien-être de l'homme ^(a).

Il semble que le principal obstacle, à la réalisation des idées exposées par M. Le Moyne, réside dans la difficulté de réunir le capital considérable de six millions, mais cet obstacle ne sera que momentané, si les résultats avantageux que présentent ses calculs reçoivent l'assentiment des hommes compétens pour les juger. Toutefois, il faut bien le dire, ce jugement favorable ne sera pas porté aussi promptement que l'auteur pourrait le désirer, car ces calculs sont assez compliqués pour effrayer la plupart des lecteurs.

Il est à craindre d'un autre côté, que les passions humaines fassent échouer une première tentative d'association. Mais ce n'est pas sur ce dernier terrain que la critique peut appeler dès à présent l'auteur des *Calculs agronomiques*, puisque dans les autres écrits qu'il promet de livrer à la publicité, il s'occupera sans doute de ces questions d'ordre moral, et cherchera à démontrer par quelle puissance l'organisation du travail peut agir sur la moralité des travailleurs, et faire que du jeu de leurs passions il sorte des effets harmoniques et louables, au lieu des collisions déplorables que les passions engendrent quand elles restent abandonnées à elles-mêmes sans organisation.

Nous l'avons déjà déclaré d'ailleurs en commençant, ce sont seulement les idées de l'auteur sur le progrès dont l'agriculture est susceptible par l'association, que nous avons entendu analyser. Nous dirons cependant que le livre de M. Le Moyne renferme des aperçus intéressans d'organisation et d'ordre moral que l'auteur a laissé échapper, pour ainsi dire, dans quelques-unes de ses pages, et qu'il est juste de signaler à

(a) Bien-être s'entend uniquement du matériel, c'est pourquoi M. Le Moyne aurait désiré que la Commission employât le mot bonheur en place de celui bien-être. (Note de l'auteur).

l'attention des hommes qui s'occupent de la science sociale. Nous avons surtout remarqué la manière neuve et judicieuse dont il envisage la question de l'émancipation des femmes; ce n'est point cette émancipation que réclament à grands cris quelques novateurs; pour M. Le Moyne, elle consiste surtout dans l'évaluation équitable du travail de la femme, tout en conservant la subordination envers le mari.

Notre tâche est finie, Messieurs, vous ne nous accuserez pas d'être entrés dans de trop longs détails, car la question dont s'est occupé notre collègue est grave et féconde en résultats. Substituer à l'agriculture actuelle une agriculture plus productive; résoudre par ce moyen le problème de l'extinction de la mendicité, tel est en résumé le but que s'est proposé l'auteur, but louable et pour lequel il mérite la sympathie de tous. — Aussi, Messieurs, la commission propose à la société de voter des remerciemens et des éloges à M. Le Moyne, et de l'engager en même tems à continuer ses importans travaux. Elle exprime enfin le vœu qu'il applique spécialement ses calculs à notre localité.

Rochefort, le 30 décembre 1838.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION,

L. POTESIAS, capitaine de corvette; A. LEFÈVRE, médecin-professeur; E. ROY-BRY, banquier; L. FAYE, juge-suppléant, *rapporteur*.

Dans sa séance du 9 janvier 1839, la Société a entendu la lecture du rapport ci-dessus et en a adopté les conclusions.

LE SECRÉTAIRE-ADJOINT,

T. VIAUD.

COMPTE-RENDU

PAR LE JOURNAL *LE ROCHEFORTIN*,

DE L'OUVRAGE DE M. LE MOYNE.

Les abonnés du *Rochefortin* savent sans doute que M. Le Moyne vient de publier dans notre ville, un livre sous le titre : *Calculs agronomiques et Considérations sociales* ; mais il faut bien les avertir que ces calculs ne ressemblent à aucun de ceux qu'on trouve dans les traités d'agriculture ; car ils ne sont point écrits au point-de-vue de l'utilité individuelle, mais au point-de-vue de l'utilité générale.

C'est-à-dire qu'ils donneront peu de renseignemens à celui qui y cherchera des préceptes d'économie domestique et agricole pour bien conduire une ferme, faire un choix de cultures et une étude des meilleurs procédés.

Mais ils donnent des renseignemens utiles sur la production de la France ; sur la relation existante entre la quantité des produits et les diverses formes sociales, barbare, féodale, civilisée ; sur les moyens et les difficultés d'accroître la production agricole, soit d'un pays, soit d'un arrondissement ou même d'un canton.

M. Le Moyne insiste sur la répartition des produits, et traite cette question sous des points-de-vue tout-à-fait nouveaux. Il essaie de calculer quelle énorme part des produits agricoles est absorbée par la ville, le commerce, la négociation qui sont des travaux dont l'importance est bien inférieure à celle des travaux producteurs. M. Le Moyne s'attache à montrer que ces travaux sont cependant beaucoup plus rémunérés. Il cherche par quels conduits indirects, les produits créés par les travailleurs agricoles s'échappent de leurs mains, pour aller,

presque sans compensation , dans d'autres mains moins laborieuses , moins utiles , moins morales.

Il montre que ces prélèvements indirects faits sur l'agriculture par les citadins et le corps commercial, sont beaucoup plus considérables que ceux opérés plus directement par le gouvernement (impôts de tous genres). — Ainsi donc il y aurait , dans la constitution de la société toute entière ; dans les usages anarchiques qui la gouvernent ; dans le débat universel qui règle tout ce qui est valeur de produits , échange de produits , répartition de produits , des vices bien plus grands que ceux qu'on reproche sans cesse à l'organisation hiérarchique gouvernementale.

La négociation est plus ruineuse que l'impôt : — Cette proposition semble devoir donner une nouvelle direction à la politique et à l'économie politique. Mais pourquoi M. Le Moyne a-t-il écourté ce sujet ? en signalant le mal il fallait indiquer le remède, et cela lui était facile, au moyen des articles sur le *système des garanties commerciales* , qu'il a insérés dans le journal *La Phalange* , n.^{os} du 1^{er} et du 15 septembre 1838.

M. Le Moyne examine aussi quelle influence les différens genres de culture , la culture à bras par exemple et celle à la charrue, la culture isolée et celle par association peuvent avoir sur l'économie et le bien-être général :

Les considérations précédentes , développées dans la première moitié du livre de M. Le Moyne, le conduisent à reconnaître , dans notre travail et notre répartition agricole , une foule d'abus et d'inconvéniens qui disparaîtraient dans une exploitation sociétaire. Et la seconde moitié de son livre est alors consacrée à faire le devis d'une telle association de 1800 personnes, exploitant une lieue carrée. A partir du chapitre VI, l'ouvrage devient un traité sommaire de l'harmonie maté-

rielle d'une telle société, Considérations matérielles interrompues çà et là par quelques considérations d'ordre moral, jetés épisodiquement et par aperçu.

Il me semble que M. Le Moyne aurait mis plus d'unité dans son livre, s'il avait commencé par donner des tableaux généraux de production et de frais de culture en journées d'hommes et d'animaux, et en capitaux, selon les différens genres de terres et de produits. Après cette base pivotale serait venus les articles d'application où on aurait parlé de la culture flamande, de la culture par ferme, de la culture à bras, des produits moyens de la culture de la France. Ces articles, dont quelques-uns ont des proportions trop réduites, se fussent alors présentés comme les rameaux et les développemens d'un premier tronc. ^(a).

M. Le Moyne cite souvent Ch. Fourier, et c'est évidemment dans ses écrits qu'il s'est inspiré. Cependant la phalange domestique agricole dont M. Le Moyne fait la statistique est bien plus modeste que celle de Fourier. Probablement que si le public dit, d'un côté, l'œuvre de M. Le Moyne est celle d'un Fouriériste, l'école phalanstérienne dira, d'un autre côté, que ce livre est loin d'être à la hauteur des brillantes conceptions de bien-être que l'association est susceptible de réaliser. Dans des écrits semi-mystiques comme ceux de Fourier, l'imagination peut prendre son vol; car, même quand elle se perd dans la nue, elle indique dans l'air une trace que les yeux des assistans étudient avec curiosité; c'est le chemin du ciel qu'ils se montrent avec ivresse. Mais à l'aridité du calcul, il ne faut pas joindre la profondeur et le nébuleux des mystérieuses et

(a) Je m'abstiens de répondre aux critiques en reproduisant cet article, en général bienveillant, et qui d'ailleurs m'avait été communiqué. J'observe seulement, que mes calculs agronomiques sont UNE ÉTUDE ET NON UN TRAITÉ D'AGRICULTURE APPLIQUÉ À LA SOCIABILITÉ. Je désirerais que les personnes qui veulent bien examiner mon livre, ne le considérassent que comme un simple TRAVAIL D'INGÉNIEUR, donnant le devis d'une institution par laquelle on obtiendrait, dans un affrondissement, L'EXTINCTION DE LA MENDICITÉ.

extatiques recherches sur les causes finales, ou pensées de Dieu, sur les énigmes de la création, et sur les plus secrètes parties de la destinée des alternatifs habitans la terre et du ciel. M. Le Moyne a donc bien fait de rester dans le positif, et de présenter des calculs certainement très-réduits.

M. Le Moyne se borne en effet à vouloir que ses cultivateurs associés puissent dépenser en vêtemens, nourriture, etc., seulement autant que le soldat de ligne de l'armée française. C'est, vis-à-vis des phalanstériens, se montrer d'une modestie trop peu confiante. Mais le commencement du chapitre VIII ^(a), dont faute d'espace nous remettons la citation aux prochains numéros, montrera que d'autres personnes peuvent bien trouver au contraire trop de sensualité dans les plans de M. Le Moyne.

Je terminerai mon compte-rendu de cet ouvrage en indiquant à combien de sources l'auteur a été puiser des renseignemens et des autorités pour poser les chiffres qui servent de base à ses calculs.

M. Raspail lui fournit d'abord une statistique sommaire de l'alimentation, d'où il résulte que la production de la France serait suffisante, si la distribution des produits n'était pas entravée et vicieuse.

L'ingénieur M. Cordier fournit ensuite à M. Le Moyne des données précises, prises dans l'agriculture flamande, pour évaluer le maximum de production qu'on peut attendre de l'agriculture par petites fermes. D'autres chiffres sont puisés dans le Journal d'Agriculture pratique et surtout dans la Maison Rustique du XIX.^e siècle. La Cérès française, Chaptal, le baron Dupin, la Statistique du ministre du commerce ont contribué à fournir les renseignemens statistiques sur les produits de la France.

(a) De la page 107 à celle 114.

C'est dans les écrits de maître Jacques Bujault que M. Le Moyne a puisé une partie des calculs qu'il fait pour établir la part des produits de l'agriculture absorbés par la ville, la négociation, les foires, les marchés et les cabarets.

L'autorité d'Olivier de Serres est citée pour les produits des garennes de lapins, celle de l'ancien Dictionnaire d'Agriculture, pour ceux des poulaillers; c'est dans le nouveau Dictionnaire Pourrat que M. Le Moyne a reconnu, d'après les calculs de M. Morel de Vindé, qu'on pouvait compter 12 moutons comme équivalant à un bœuf pour la dépense et les produits, et c'est encore la Maison Rustique du XIX.^e siècle qui a fourni les données relatives aux produits de la laiterie. Les dépenses bien connues de la troupe de ligne, et les marchés d'habillement du ministre de la guerre, ont donné des chiffres pour calculer d'une manière précise les dépenses auxquelles on serait entraîné en organisant une colonie agricole.

Quelques détails dans lesquels M. Le Moyne n'est pas entré, de crainte de faire un écrit trop volumineux, donnent encore lieu à des citations pour renvoyer le lecteur, par exemple, à des mémoires de MM. de Gasparin et Ardant, sur les irrigations; à l'opinion de MM. Cordier et général Taraire, sur les plantations. Aux procédés du général Bugeaud, pour l'emploi immédiat des fumiers, et à ceux de M. Payen, pour l'imprégnation dans les terres poreuses des détritiques organiques, qui cessent d'être infects et deviennent plus fertilisants.

Enfin, dès qu'il s'agit de considérations d'économie sociale et d'association, M. Le Moyne appuie son opinion aussi souvent de la constitution des Moraves, fait existant, que des vues lumineuses, mais théoriques, de Fourier: il oppose l'opinion de Francklin à celles de Malthus et de M. de Bargemont, et montre fréquemment qu'il a médité nos divers auteurs d'économie politique.

DUN.....

TABLEAUX COORDONNÉS

De quelques-unes des matières traitées
DANS LES DEUX OUVRAGES DE M. LE MOYNE ,
Association par Phalange : ensemble de système ,
Calculs agronomiques et Considérations sociales .

I.

ÉNUMÉRATION SOMMAIRE DES BIENFAITS QU'ON PEUT ATTENDRE
DE L'INSTITUTION D'UNE PHALANGE DOMESTIQUE-AGRICOLE.

Perfectionnemens agricoles.

1. Contrée d'une lieue carrée dont l'agriculture arriérée sera amenée très-rapidement à égaler les contrées les plus avancées.
2. Nature du sol de cette contrée améliorée après quelques années de culture sociétaire.
3. L'intelligence des paysans d'une commune sera développée, ils seront tirés de la routine sans cependant avoir imité ces propriétaires amateurs qui s'occupent d'agriculture pour adopter témérairement les innovations fallacieuses que vantent les publications agricoles.

Soulagement de la misère.

4. Travail constant assuré à 600 ou 800 individus qui en manquaient périodiquement, ou qui seulement avaient l'inquiétude d'en manquer, inquiétude aussi pénible pour les individus que dangereuse pour l'ordre public.

5. Asile à 250 pauvres mendiants. J'aime mieux dire ASILE que DÉPÔT de mendicité agricole ; l'importance que j'attache aux mots est cependant très-secondaire.

6. Enfans trouvés retirés de la classe des *Parias*, au nombre de 250.

7. Sort assuré et soins donnés aux colons âgés et infirmes.

Bienfaits physiques ou matériels.

8. Capitalistes dotés de 612,500 fr. — 10 pour cent de leurs capitaux après 10 ans : dans les premières années, l'intérêt sera 5 pour cent.

9. Bien-être physique de 1,800 colons qui, par exemple, auront une nourriture recherchée, et au moins équivalente à celle de nos tables d'hôte à 3 fr., avec une dépense de 211 fr. par an. (Dépense à très-peu près égale à celle du soldat de ligne, voir page 168 et commencement du chapitre VIII, pages 107 à 124).

10. Consommations réglées annuellement sur les productions ; compensations prévoyantes des années abondantes pour atténuer celles de disette. Ainsi les privations seront adoucies, et surtout on n'aura jamais de misère par encombrement et surabondance de produits ; mal incroyable, si on ne le voyait pas si fréquemment dans notre ordre social actuel.

11. Soins hygiéniques donnés à tous les colons, et vastes moyens pour bien traiter les malades. — Longévité.

12. Les 1,800 colons soustraits au luxe ruineux et immoral. C'est un but d'activité mal choisi que de chercher à se surpasser l'un l'autre en luxe, en habits, en toilette : car les jouissances qu'on demande au luxe finissent généralement par une déception et un froissement d'amour-propre là où on espérait une satisfaction. Sans créer la triste uniformité du costume, quelques réglemens sages sont possibles dans cette réunion

bornée. On peut, soit limiter la dépense en habits, soit régler le travail des ateliers où ils se confectionnent.

Bienfaits immatériels. (1)

13. Suppression entre les co-associés des débats commerciaux, des luttes de ventes et achats. Les colons au lieu d'avoir affaire entre eux individuellement, ont affaire avec la régence de la Phalange; celle-ci fait tout régler (ce qui lui est dû comme ce qu'elle doit) par des arbitrages sans débats.

14. Relations véridiques en affaires d'intérêts. Toutes les affaires de chaque individu étant inscrites ostensiblement dans les livres de la Phalange, il n'y aura plus de dissimulation, soit des dépenses et des gains annuels, soit des fortunes.

15. Education donnée aux 600 enfans de la Phalange, de façon à en faire au physique et au moral des êtres dignes du nom d'hommes.

16. Enfans de la Phalange, élevés sous les yeux de leurs parens et de tous les associés, formés aux bonnes manières, à l'intelligence et aux nobles et utiles habitudes du travail.

Si aujourd'hui on examine les adultes ou les enfans, on voit chez les travailleurs un abrutissement, chez les riches un efféminement déplorable. La presse et la philanthropie s'ingénient pour répandre les lumières et le bien-être, mais d'un autre côté les manufactures, ces bagnes industriels, envahissent les populations. Si des optimistes énumèrent des améliorations dans la société actuelle, on peut signaler par compensation les progrès

(1) Nous n'avons pas prétendu établir un classement rigoureux ni des divisions bien précises; ainsi, par exemple, on peut trouver des améliorations immatérielles, ou morales, sous certains rapports, dans des choses que nous avons indiquées comme bienfait matériel ou physique. On ne doit pas ignorer que l'aspect moral et l'aspect physique sont intimement liés et souvent se confondent.

du luxe et du besoin d'argent. — Aujourd'hui les enfans pauvres ne reçoivent point d'éducation intellectuelle, et ceux du riche sont privés de tout exercice pratique industriel, et cependant la pratique et le sentiment des arts, la puissance physique et la puissance intellectuelle de l'homme sont choses qui se fortifient l'une par l'autre. Notre ordre social fait des être incomplets.

17. Amélioration au sort des femmes.

Nous avons réservé cet article pour le dernier, parce que nous allons donner une citation de l'ouvrage de M. Le Moyne, qui montrera comment il entend cette question.

« Les statisticiens ne comptent pas la valeur des produits
» immatériels, et ce n'est pas leur faute, ils ont bien assez de
» peine, au milieu du morcellement et des dissimulations de
» notre ordre social, en entreprenant de relever la quantité
» et la valeur des produits matériels.... Les travaux domes-
» tiques sont encore négligés dans les relevés statistiques,
» parce qu'il est difficile d'évaluer ce qui se passe dans le *for*
» *intérieur du ménage* ; on estime, dans nos statistiques, le
» travail culinaire des restaurateurs, parce que quelqu'un a
» acheté ce qu'ils font ; une vente c'est une chose palpable en
» général ! mais le même travail effectué dans le ménage est
» compté pour zéro ; c'est la femme qui le fait ! »

(Voir la suite, page 79, deuxième alinéa, jusqu'au chapitre VIII.)

II.

VICES MATÉRIELS DONT SOUFFRE LA CLASSE TRAVAILLANTE, ET QU'ON DOIT CHERCHER A ATTÉNUER PAR QUELQUE MOYEN A DÉCOUVRIR ; VICES AUXQUELS IL SEMBLE NOTAMMENT QUE L'ORGANISATION D'UNE PHALANGE SOUSTRAIRAIT 1,800 INDIVIDUS.

1. Misère : privation des choses confortables, utiles, et même de celles nécessaires ; salaire insuffisant.

2. Soucis et inquiétude pour l'avenir : incertitude du salaire d'une semaine à l'autre , et quelquefois du jour au lendemain. — La perspective de l'instabilité du sort de la famille détruit l'esprit et les affections familiales. Les enfans de l'ouvrier quittent leurs parens sans regrets ; les pères sont très-peu attachés à leurs enfans , une fois que , sortis du bas âge , ils cessent d'être des jouets pour eux , et commencent à leur coûter. — L'espérance qui , quand elle ne constitue pas seule notre bonheur , du moins console des peines et des durs efforts que nécessite la vie , l'espérance manque aux prolétaires : pour eux il n'y a ni fortune , ni avancement , ni gloire , ni aucun but à atteindre.

3. Privation de salaire par suite de toutes sortes de cas fortuits ; la moindre pluie suspend le travail de l'ouvrier employé en plein air , et on ne lui compte pas de salaire ; pendant la maladie , point de salaire , — et il faut toujours vivre , cependant.

4. Complication anti-économique dans les travaux agricoles , industriels ou de ménage , lorsque la famille est la base de l'exploitation.

5. Le manque de rouages , la pénurie des moyens d'exécution règne souvent à côté de la complication signalée ci-dessus.

6. Manie destructive chez le peuple , dilapidation , imprévoyance , gaspillage , indolence pour le bien , activité pour le mal. — Il est probable que ces vices seraient atténués par l'ensemble que la régence d'une Phalange saurait imprimer à tous les travaux , tous les mouvemens des colons associés , dans un but de production et d'activité industrielle.

7. Injustice distributive dans le salaire. Le capitaliste et le chef d'industrie ont une trop grosse part relativement à celle de l'ouvrier. — Celui-ci ne peut pas assez facilement sortir de son

rang. — C'est encore par suite d'une autre injustice distributive que le bénéfice des agriculteurs est moindre que celui des manufacturiers, classe moins utile.

8. Oppression de la classe ouvrière. Les industriels, et surtout leurs contre-maitres, oppriment et maltraitent souvent les subalternes, ouvriers et domestiques. — Il est admis qu'il faut être dur pour réussir dans n'importe quelle industrie. — Agriculture opprimée par les usuriers, marchands et capitalistes des villes, et par les gens de loi. — Après avoir dit que le peuple était traité avec violence dans l'ordre social actuel, il faut dire aussi qu'il est, lui, éminemment disposé à la violence; c'est immédiatement par la force, l'oppression, l'émeute qu'il pense devoir faire prévaloir les droits qu'il croit avoir.

9. Humiliations auxquelles la classe ouvrière est exposée. Le moindre copiste sans talent n'est-il pas, en sa qualité d'homme de bureau, traité par la société avec plus de distinction que l'ouvrier adroit, habile, intelligent? Des ouvriers réunis en société seraient assez fiers de la considération qu'ils s'accorderaient réciproquement, pour dédaigner cette fausse opinion publique, qui déconsidère le travail utile et annoblit l'oisiveté vicieuse. — Signalons aussi les mépris réciproques qui régissent entre les artisans des différentes professions. Une corporisation bien entendue des diverses classes ouvrières pourrait remédier à ce mal.

10. Fourberie; altération des denrées. Le pauvre achète en détail, et par suite reçoit les qualités les plus inférieures aux prix les plus élevés.

11. Envie des pauvres contre le sort des riches.

12. Vol. Les ouvriers de certaines manufactures volent habituellement leurs maîtres. Vols domestiques extrêmement fréquents, vols de denrées chez le fermier; vols de fruits dans les

champs.— M. Granier de Cassagnac a déjà recherché, dans un ouvrage sur l'organisation des classes ouvrières, comment on pourrait éviter la honteuse existence des voleurs, mendiants et prostituées, ces écumes de la classe ouvrière. — Un vol de substances alimentaires serait très-honteux et d'ailleurs presque inutile dans une institution où tous seront bien et abondamment nourris. Un vol d'effets mobiliers serait impossible : car comment user de ces choses sans qu'on le voie. La comptabilité tenue ostensiblement ne permet à personne de prendre la fortune d'un autre en altérant son compte. Il y aura très-peu de numéraire à voler, parce que l'usage en sera extrêmement restreint.

13. Mensonge et félonie dans les promesses des industriels, dans les discours des marchands ; tentative de dissimulation et de tromperie dans tout marché, dans toute relation d'intérêt. — Dans les foires et marchés, les gens de la campagne considèrent les citadins comme leurs ennemis, et cherchent à les tromper.

14. Orgie : L'ouvrier est alternativement dénué, voire même affamé, et alternativement intempérant.

15. Luxure, incontinence : Une réunion associée de 1,800 personnes se prête à tout, selon l'organisation qu'on lui donne. — On pourrait y faire régner le despotisme absolu, et le vote universel y serait possible ; on pourrait en faire soit un lieu de macération ascétique, soit un lupanaire ; mais cette association travaillante se prête cependant encore mieux aux bonnes institutions qu'aux mauvaises ; et beaucoup de réflexions nous ont convaincu qu'on pourra, sans tomber dans des excès de pruderie et de répression des appétits charnels, diminuer beaucoup la luxure de la société actuelle ; luxure honteusement mêlée tantôt de cynisme, tantôt d'hypocrisie.

16. Prostitution : On sait que c'est principalement la misère qui pousse les gens des basses classes vers cette triste ressource. — Cet exemple n'est pas le seul qui puisse montrer qu'en soulageant un mal (la misère) on en guérira un autre.

17. Avilissement des classes inférieures : bassesse des domestiques et des ouvriers envers leurs maîtres. Il s'agit encore ici d'une sorte de prostitution qui, sans être entachée de luxure, est quelquefois aussi indigne que la précédente. Quoi de plus mal, par exemple, que l'assistance des subordonnés pour aider un chef à commettre des vols? — Nous avons signalé plus haut l'envie des pauvres contre les riches, nous signalons ici leur bas avilissement envers ces mêmes riches. — Dans quelques articles nous nous apitoyons sur le sort pénible des pauvres, dans d'autres nous stigmatisons leurs vices : cela se conçoit, nous ne sommes pas hommes de parti, voulant systématiquement flatter ou dénigrer ; nous sommes médecin social.

18. Débat commercial, luttes d'astuce et de paroles mensongères.

19. Querelles et luttes, batailles de cabaret ; batailles périodiques entre compagnons et gens de métiers rivaux.

20. Désaffection familiale, suite de la misère, de l'inconduite ; suite aussi de la nécessité d'éloigner ses enfans pour qu'ils reçoivent de l'éducation ou apprennent un état, de la nécessité pour eux d'aller s'établir loin de leurs parens.

21. Égoïsme d'isolement, désaffection entre voisins et concitoyens. Il serait cependant facile au gouvernement de créer des intérêts communs assez puissans pour rallier entre eux les habitans d'une même commune.

22. Égoïsme civique, désaffection entre compatriotes excités par notre organisation à se placer dans des partis contrai-

res ; défaut de patriotisme , instinct anarchique et révolutionnaire du peuple, et de beaucoup d'autres personnes qui ne sont pas peuple.

III.

CAUSES D'AUGMENTATION DANS LES PRODUITS, RÉSULTANT DE L'ASSOCIATION DE 1,800 TRAVAILLEURS AGRICOLES.

NOTA. Nous comptons les épargnes , les économies possibles, sans nuire au bien-être , comme équivalentes à une augmentation de produits.

1.^o Augmentation considérable des produits , parce que tout le monde travaillera : aujourd'hui sur 600 personnes , prises au hasard , il y a , même sans compter les rentiers et les employés du gouvernement, un tiers d'individus ou désœuvrés, ou occupés à la production d'objets de luxe inutiles ou occupés à des négociations commerciales qui exigeront vingt fois moins de travail dans notre association. — Songez encore aux femmes et aux enfans qu'aujourd'hui on ne peut pas occuper utilement.

2. Culture appropriée au sol. Chaque nature de terre peut être consacrée à la culture qui lui est propre. Alors une grande pièce de terre , affectée à une certaine culture , remplacera cent parcelles isolées où cette culture a lieu aujourd'hui.

3. Profit de la substitution du gros et même du menu jardinage à la place de la grande culture établie précédemment sur la lieue carrée que nous colonisons, — et remarquez que la grande culture actuelle est souvent très-mal entendue.

4. Profit de l'industrie agricole dirigée vers les produits animaux. Viande, laitage , œufs, lapins, volailles ; l'agriculture actuelle est obligée de se borner généralement aux produits

simplement végétaux, qui ont moins de valeur et moins de qualités.

5. Fumier obtenu sur place, abondamment et économiquement.

6. Facilités pour sauver une récolte, en cas d'inondation, de gelée (en allumant des feux dont la fumée empêche les gelées du matin), et de tout fléau subit auquel une grande population peut parer quand elle est dirigée avec intelligence.

7. Destruction en grand et presque complète des animaux et des plantes nuisibles, tandis que dans le morcellement un champ soigné peut être infesté par l'incurie apportée à la culture des terres voisines. Les récoltes sont généralement d'un tiers plus fortes dans les terres purgées d'herbes et d'animaux nuisibles.

8. Irrigations possibles, parce qu'on opère sur une grande étendue de sol : elles seules quadruplent souvent la fertilité. On les applique aujourd'hui à peine aux prairies, elles seraient également utiles sur les terres arables.

9. Plantations qui sont très-productives par elles-mêmes et par leur influence fertilisante, quand elles sont faites avec intelligence et disposées pour atténuer l'effet des vents : mais, pour cela, il faut disposer d'un sol immense ; et une corporation a seule assez d'avenir pour spéculer sur les profits lointains d'une plantation. Un propriétaire, un fermier isolé trouve réellement du profit à dévaster et à défricher.

10. Profit sur l'élève du poisson (c'est une industrie importante à créer.) Sur la culture et le commerce des semences, des arbres de pépinière, sur les fleurs de parfumerie, les plantes médicinales, etc., — Cultures et spéculations qui ont besoin d'être faites en grand et dans une association qui ne peut être déloyale. En effet, concevez-vous que 1800 colons s'entendent

tous pour mentir et tromper ? qu'ils aient, sans qu'il en transpire rien au dehors, de doubles registres, les uns véridiques pour eux, les autres faux pour montrer aux étrangers?

11. Application des cultivateurs dans les momens de chômage (jours de pluie et partie de l'hiver) à des travaux industriels, menuiserie, serrurerie, vannerie, poterie de terre. — Application, par exemple, du vigneron aux travaux des terres, et du laboureur aux travaux de la vigne, lors des chômages réciproques de l'une de ces deux cultures.

12. Assistance prêtée par les ouvriers industriels, notamment à l'époque des moissons et des autres récoltes : — aujourd'hui le cultivateur paie énormément les ouvriers qu'il lui faut pour ces momens de travail extraordinaire.

13. Avantage d'appliquer chaque personne à ce qu'elle est le plus apte à faire, à ce qu'elle fait avec le plus de bonne volonté. — Profit résultant de ce que sur 1,800 personnes on trouvera toujours des capacités à mettre à la tête de chaque sorte de travail.

14. Avantage de ce qu'un individu à vocation spéciale, ne sera pas distrait par les cent affaires privées dont il est forcé de s'occuper aujourd'hui.

15. Opération non interrompue par le décès ou le dégoût de celui qui l'avait entreprise. Les choses se faisant en grand, plusieurs coopérateurs travaillent groupés ensemble, il y a donc toujours quelqu'un pour succéder à celui qui abandonne un poste.

16. Aujourd'hui un homme industriel est souvent arrêté faute d'appui et de capitaux; cet inconvénient cessera pour l'avantage de l'individu et pour celui de toute la Phalange coopératrice et co-intéressée.

17. Denrées conservées avec soin dans les greniers : vins amé-

liorés dans les caves, par la simple conserve et par d'habiles manutentions.

18. Races d'animaux perfectionnées, nouvelles variétés de fruits et de plantes à obtenir par une culture entendue et suivie.

19. Economie sur les transports par la concentration des terres; par leur voisinage de l'établissement d'exploitation; et par la présence locale des principaux consommateurs.

20. Economie de la centralisation de 400 greniers, 400 caves, 400 cuisines remplacées par cinq ou six grands greniers, quatre à cinq caves, trois à quatre cuisines luttant entre elles d'émulation pour faire bien et à bon compte.

21. Epargne sur les préparations faites en grand : dilapidations évitées par la régence qui gouverne, et par tous les colons co-intéressés.

22. Economie de gestion : par exemple, 300 ménagères occupées au pot-au-feu de 300 familles, seront remplacées par 20 à 25 personnes.—Economies analogues dans tous les autres travaux de ménage et de soin des enfants.

23. Economie résultant de la division du travail et des mécaniques abrégatives qu'on pourra introduire dans les travaux domestiques, lorsqu'on les fera en grand.

24. Economie sur les frais de vente. Une voiture de lait ou de légumes allant à la ville, remplacera 50 porteurs ou vendeurs soit de lait, soit de légumes et fruits. — Une autre économie sur les frais de vente résultera de ce qu'on aura des débouchés réguliers, par suite de marchés conclus d'avance pour la livraison périodique de beaucoup de produits.

25. Economie sur les achats effectués en gros aux meilleures sources.

26. Economie résultant d'une prévoyante épargne dans le temps de l'abondance pour celui de la disette.

27. Economie de combustible dans la cuisine et les logemens. Nos foyers et nos cheminées perdent inutilement plus des neuf dixièmes du calorique des combustibles. D'ailleurs il faut quatre fois moins de feu pour chauffer une chambre close que pour une qui est ouverte comme les maisons de nos paysans.

28. Épargne sur le réemploi convenable des dessertes des tables de première classe.

29. Epargne sur les habits, au moyen de costumes appropriés aux divers genres de travaux, au moyen de la prohibition, s'il faut en venir là, de ce qui est dans le luxe, frivolité et superfluité.—Epargne sur la chaussure, à raison du transport des travailleurs en omnibus, et des communications d'ateliers par la rue galerie, remplaçant les rues boueuses de nos villages.

30. Epargne dans les frais des plaisirs. La lecture, la danse, la musique, ne doivent presque rien coûter. Epargne, parce qu'on amènera le peuple à renoncer aux plaisirs chers des orgies, du cabaret, etc. Ce sont les occupations de toute la journée qui défendront ces plaisirs mieux que des réglemens de police, qu'on fera cependant, si cela est nécessaire.

31. Pertes fortuites sur une branche d'industrie, compensées par les gains faits sur l'ensemble des autres branches.

32. Bénéfices résultant de la prolongation de la vie des hommes et de la diminution des maladies de l'ouvrier, qui sera mieux soigné, qui pourra ne pas reprendre trop tôt des travaux au-dessus de ses forces,

Remarque finale. Comme on ne nous accorderait peut-être pas que les vols et larcins dussent cesser dans notre phalange agricole, ni que le travail y pût être rendu attrayant, je n'ai pas dû énumérer les augmentations de produits qui seraient la conséquence de ces deux faits.— Ainsi, par exemple, on planterait plus d'arbres à fruits, sans la crainte des larcins ; s'il ne

fallait pas clore les vergers; récolter les fruits à moitié mûrs; si enfin les pépiniéristes ne trompaient pas sur les espèces. — On laisserait les viviers et rivières s'empoissonner, sans la pêche furtive. — La crainte des vols fait exécuter des clôtures coûteuses et souvent nuisibles à la culture. Je n'ai pas non plus parlé des augmentations de produits résultant de l'association de plusieurs phalanges entre elles, circonstance qui doit influencer encore plus sur la qualité et la valeur des denrées que sur leur quantité.) J'ai voulu considérer les avantages de l'association dans une Phalange établie isolément. Ch. Fourier, au contraire, déclare, page 18 de son *Nouveau Monde industriel*, que « Pour donner un aperçu des immenses bénéfices de l'association, il va supposer tous nos villages remplacés par des » Phalanges. » — C'est surtout en adoptant cette vaste hypothèse qu'on trouve d'immenses économies à obtenir dans la branche des relations commerciales. Fourier dit, page 20 : « L'association substituera la concurrence corporative, solidaire, véridique, simplifiante et garantie, à la concurrence » individuelle, insolidaire, mensongère, complicative et arbitraire. — Celle-ci, continue-t-il, emploiera à peine le vingtième des bras et des capitaux que l'anarchie mercantile distrait » de l'agriculture, pour les absorber à des fonctions parasites, » quoiqu'en disent les économistes : car tout ce qui peut être » supprimé dans une mécanique, sans en diminuer l'effet, joue » un rôle parasite. » Si une Phalange vend à une autre, ce n'est qu'une opération, mais elle intéresse 2,000 individus dans chacune des Phalanges ; et observez que si chacun des 2,000 individus d'une Phalange vendait à chacun des 2,000 individus de l'autre Phalange, on aurait quatre millions de négociations.

IV.

NOTA. Les préoccupations politiques sont si grandes en ce moment (février 1839), que je suis entraîné à donner un échantillon pour montrer que je pourrais, aussi bien qu'un autre, sortir du cercle de mes dix-huit cents habitans d'une lieue carrée, et indiquer, pour les besoins généraux de la société, les remèdes de l'école sociétaire, lesquels vaudraient bien l'intimidation des lois de septembre.

SYSTÈME DE GARANTIES POUR LA PRESSE.

1. Créer, à très-bon compte, un journal bulletin des faits, sans accompagnement de polémique. — (1)

2. Organiser des bureaux d'information pour que le bulletin des faits ne soit pas exposé à débiter autant de *on dit* hasar-dés que les journaux actuels.

3. Obliger les journaux de faire connaître à un conseil de prud'hommes, ou à un juge-de-paix littéraire, d'après quels renseignemens ils ont cru pouvoir publier une nouvelle.

4. Droit d'exiger une rectification dans le journal qui aura donné une nouvelle inexacte, et d'indiquer aux lecteurs la cause de l'inexactitude. — Que le jury, dont les journaux ont raison de se montrer chauds partisans, soit employé pour juger leur moralité, leur tendance, leur exactitude; qu'on l'emploie pour arriver à un régime de vérité! — Que les journaux soient amenés graduellement à se passer de ces renseignemens secrets, presque toujours entachés de mensonge, de trahison, d'envie et de haine lâche et honteuse!

(1) On pourra me dire que ce n'est point l'école sociétaire qui a imaginé ce moyen: soit; mais elle l'adopte, et je n'ai pas le temps de citer les inventeurs des divers procédés de garantie dont j'énonce seulement les titres.

5. Encourager les petits formats pour les journaux de faits quotidiens.

6. Encourager les écrits hebdomadaires pour la discussion des faits, la polémique.

7. Encourager les journaux où tous les articles seraient signés : combattre l'anonymie qui engendre une foule d'autres vices.

8. Encourager les journaux qui, en acceptant l'inconvénient d'être 24 heures en retard, auraient l'avantage de donner les procès-verbaux officiels sommaires des chambres, au lieu des comptes-rendus méchamment tronqués de nos journaux actuels.

9. Encourager la création de journaux récapitulatifs. Ils donneraient, par exemple, des récits d'ensemble au lieu de ces nouvelles extérieures, qui se succèdent sans ordre avec lacunes, et en se démentant : ils donneraient, après que la chambre a discuté et voté une loi, un exposé de motifs méthodique, — document plus utile que les incidens successifs et dramatiques d'une discussion confuse.

10. Créer à Paris une chambre de journalistes, comme il y a par exemple une chambre de notaires. — C'est à la fois dans l'intérêt de la société et dans celui des journalistes qu'il faut donner de la consistance et de l'annoblissement à leur profession.

11. Supprimer toute espèce de timbre.

12. Réduire le cautionnement à ce qui est suffisant pour garantir le paiement de l'amende maximum.

13. Engager les directeurs des journaux à faire signer les articles par plusieurs répondants, et pour cet effet réduire les emprisonnements au tiers ou au cinquième de ce qu'ils sont, en faisant porter la condamnation sur trois ou cinq signataires.

14. Obliger les journaux à faire connaître le nombre de leurs abonnés, et celui de leur tirage gratuit. — On pourrait exiger la communication des registres de comptabilité.

15. Régler, d'après le renseignement précédent, le prix équitable à payer quand le gouvernement exige une insertion.

16. Réformer la loi qui permet à un individu de répondre par un article double à un article qui peut lui porter préjudice. — Ces choses ne se toisent pas. — Un juge-de-peace, des prud'hommes, un jury doivent décider s'il y a lieu que telle partie d'une réponse soit insérée gratuitement, telle autre en payant les frais (ou une fraction des frais). Décider enfin qu'il n'y a pas lieu d'insérer telle autre partie de la réponse.

17. Calculer et publier les bénéfices de tout journal. (Ce qui est facile dès que le tirage et le nombre des abonnés est connu.) Puis établir un impôt réglé et sur ces bénéfices. — Il aura pour effet de favoriser les faibles journaux aujourd'hui écrasés par leurs puissans confrères, de favoriser les nouvelles publications, les nouvelles idées et les feuilles graves qui ont peu de lecteurs, contre les fossiles organes accrédités de l'opinion, qui abusent de la prépondérance qu'ils doivent aux routinières habitudes du commun des abonnés.

18. Distribuer chaque trimestre la moitié du produit de l'impôt précédent entre les rédacteurs des journaux, en raison de leurs articles signés. — En effet, le journaliste qui ne garde pas l'anonyme exerce un noble et véritable sacerdoce que l'état doit rétribuer en partie, et sur lequel il doit verser de la considération. — Les journalistes se corporeront selon leurs différentes spécialités, se hiérarchiseront, afin de se distribuer eux-mêmes, trimestriellement, une partie de ce fonds commun.

V.

PLAN D'UNE SOCIÉTÉ PARFAITE (1).

1. Paix générale, bonnes relations entre les nations.
2. Organisation de tous les travaux utiles.
3. Harmonie des intérêts individuels et collectifs.
4. Développement de toutes les facultés de chaque homme.
5. Fusion de toutes les classes.
6. Liberté de l'individu au sein de l'ordre général, et à cause de l'ordre général.
7. Unité d'action dans le gouvernement.

VI.

TABLE DES POUVOIRS LÉGAUX ET ILLÉGAUX. (2)

1. 2. 3. Les trois pouvoirs constitués légalement. *Législatif* en trois branches ; *exécutif* avec toutes les ramifications administratives ; *judiciaire* de diverses natures et ordres.

4. Le commerce tyran de l'agriculture, des producteurs et des consommateurs.

(1). Ce tableau est de M. Victor Considérant ; le suivant est de C. Fournier, sauf quelques mots que je me suis permis de changer -- Le plan typique d'une société parfaite est, ou n'est pas réalisable dans son entier ; mais il faut toujours indispensablement commencer toute étude politique par l'étude théorique et abstraite d'une telle société ; de même qu'avant de faire de la mécanique pratique on étudie les lignes, les corps, les forces et les mouvements d'une manière abstraite.

(2) La politique ordinaire n'est qu'une guerre simpliste et brute, offensive de la part des pouvoirs illégaux, contre les pouvoirs légaux qui se défendent en gens que leur maladresse rend souvent méchants.--L'école sociétaire admet les pouvoirs existans pour légitimes, en ce sens qu'ils ne seraient pas s'ils n'avaient pas une raison d'être : elle ne lance donc pas d'anathème contre les pouvoirs qui ne sont pas parfaitement légaux ; mais elle étudie les moyens de reconcilier les divers pouvoirs existans, de les constituer tous, de les rendre tous légaux et bienfaisans.

5. L'agiotage ou BOURSE, mentor du gouvernement.
6. La presse anarchique qui fait et défait l'opinion.
7. Le conseil d'état qui supplée aux lacunes de la loi.
8. La police forcée d'agir en dehors des lois.
9. Les préventions et préjugés du philosophisme vulgaire.
10. Le parti clérical, assoupi momentanément.
11. Les partis politiques, républicain et légitimiste.
12. L'influence diplomatique.

VII.

QUELQUES-UNES DES CHOSES QUI MANQUENT A LA FRANCE , ET QU'IL FAUDRAIT CONSTITUER.

Dans un fort beau discours , bien différent de ceux qu'on entend ordinairement à la chambre , l'honorable M. de Lamartine a dit que la révolution de 1830 n'avait pas su créer son action et trouver son idée, que la France s'ennuyait, que le gouvernement né du peuple aurait dû constituer les intérêts du plus grand nombre. — J'énumère ci-dessous les principales idées qui, suivant moi, peuvent être sous-entendues dans la pensée de M. de Lamartine.

1. Manque d'espérance, de confiance, de foi dans la Providence, et dans la destinée qu'elle a dû nous faire.

2. Manque de l'amour de la vérité, et de l'amour de la justice distributive dans les relations avec le prochain.

3. Manque de patriotisme vrai, d'enthousiasme bien appliqué, ce qui nous expose à l'intempérance des utopies politiques, et à des accès d'enthousiasme pour des gens et des choses qui ne méritent ni l'excès d'honneur, ni l'excès d'indignité que nous leur témoignons alternativement.

4. Nous n'avons pas une presse organisée avec tendances véridiques, une presse qui exerce la censure sociale avec bonne intention et convenance.

5. Les fortunes , les spéculations sont tenues secrètes , au lieu d'être régulièrement divulguées.—Un jury devrait dresser annuellement, et publier par commune, un état de la fortune présumée , du revenu et de la dépense de chaque habitant.

6. Il faudrait chercher à établir la justice distributive dans les gains et revenus de chacun — par le moyen des impôts , — par le droit donné aux juges de récompenser aussi bien que de punir ; — le droit de faire perdre les deux plaideurs , ou de les faire gagner tous deux, lors que cela serait équitable. — Suppression des frais de justice , mais amendes considérables imposées arbitralement aux plaideurs téméraires, opiniâtres , et de mauvaise foi.

7. Nous avons besoin de garanties commerciales.

8. Il faut organiser les classes ouvrières. — Organiser l'armée de façon à la rendre utile en temps de paix. — Organiser les compagnies industrielles , les banques, de façon à les rattacher au gouvernement, et à leur faire publier leur comptabilité comme l'état publie la sienne.

9. Faire simplifier l'orthographe par un congrès d'hommes capables; car en rendant la lecture et l'écriture seulement deux fois plus faciles, on déterminerait, au grand avantage politique et commercial de la France , huit fois plus d'étrangers à apprendre notre belle et exacte langue , et on rendrait l'instruction vingt ou trente fois plus accessible au peuple.

10. Mettre l'éducation pratique des arts et métiers plus en honneur qu'elle ne l'est aujourd'hui.



INDICATIONS SOMMAIRES.

Ceux même qui s'imaginent qu'il leur sied d'affecter du dédain au sujet de *Fourier*, ne peuvent être indifférens, si peu qu'ils aient de philanthropie, à l'érection d'un

PHALANSTÈRE,

Qui est, tout au moins, un grand perfectionnement sur le *village*.

C'est le meilleur moyen de loger

400 FAMILLES, OU 1,800 TRAVAILLEURS, HOMMES, FEMMES ET ENFANS.

C'est le seul moyen à employer, lorsqu'enfin on voudra établir des
COLONIES AGRICOLES.

Mais, le logement assuré, il ne peut pas y avoir d'inconvénient à essayer de faire cultiver, par cette Phalange de 1,800 ames,

Une lieue carrée de terrain,

avec l'ensemble d'un régiment qui manœuvre, d'une armée qui fait campagne. — On peut espérer introduire, dans ces *travaux combinés*, quelque chose de l'*obéissance exacte*, et cependant *volontaire* des musiciens que dirige le chef d'orchestre,

L'ORDRE serait alors uni à la LIBERTÉ.

Nos colons *consommeront* entre eux les produits qu'ils auront créés; après avoir gradué les parts et les avantages, par une *distribution* réglée sur le *travail et l'habileté* de chacun, et sur le *capital* qu'il aura pu fournir pour l'établissement de cette grande

ENTREPRISE

DE LA CONCENTRATION DES TRAVAUX DOMESTIQUES, AGRICOLES
ET INDUSTRIELS.

Il y aura, dans la masse considérable des diverses choses à faire, des travaux à la convenance de tous les caractères; ainsi :

Grande latitude d'option

et de choix donnée

à chaque travailleur.

Emploi de chacun aux fonctions

auxquelles il est

le plus apte.

LIBERTÉ INDIVIDUELLE.

TRAVAUX BIEN FAITS.

Le sol produira facilement trois fois plus de denrées alimentaires que les colons n'en peuvent consommer, ainsi ils vivront avec

ABONDANCE.

Voici deux preuves de cette assertion.

1.^o Quoique l'agriculture ordinaire de la France ne produise que le strict nécessaire à la consommation des habitans, si toute la France était exploitée comme elle l'est dans quelques localités, la production agricole serait cinq fois plus considérable, et il faudrait deux fois moins de cultivateurs que nous n'en avons.

2.^o Dans une Phalange on saura occuper tout le monde, les faibles enfans, aux petits travaux de jardinage et de ménage; les vieillards à la conserve des denrées, et à la surveillance de l'éducation des enfans, etc. Fourier n'exagère donc pas quand il annonce le

QUATRUPLÉMENT DES PRODUITS.

La seule agriculture combinée peut obtenir, sans les fabrications manufacturières et industrielles, 750,000 fr. de produits sur une lieue carrée, au moyen de seulement 500 années de travail, effectuées par nos 1,800 colons.

Les autres travaux des colons, après ceux d'agriculture et d'industrie manuelle, seront les soins domestiques et de ménage, d'éducation des enfans et d'administration, les services réciproques entre co-associés d'où peut résulter le bien-être de la vie

PHALANSTÉRIENNE.



En accordant à nos Phalanstériens toutes les denrées nécessaires à une large consommation, tous les objets qui peuvent contribuer au bien-être, il restera encore à vendre les deux tiers des produits agricoles et manufacturiers, et on pourra, en conséquence,

ALLOUER AUX CAPITALS DE FONDATION

DIX POUR CENT,

RÉSULTAT PIVOTAL
A OBTENIR PAR LA FONDATION D'UN
PHALANSTÈRE.

1.° LE QUATRUPLEMENT DES PRODUITS.

2.° LE TRAVAIL ATTRAYANT.

L'école sociétaire croit et démontre qu'on obtiendra encore ,
avec les deux résultats précédens,

1.° *La vérité dans les relations* ; 2.° *la justice dans les répartitions* ;
3.° *la concorde entre les co-associés , etc. etc.*

NOTA. On peut remarquer que je ne me suis attaché jusqu'ici qu'aux questions relatives
aux produits..

NOTA. L'étude des mouvemens des membres d'un Phalanstère dans leurs travaux et plaisirs,
initie à une nouvelle science : celle des PASSIONS , PENCHANS ,] ATTRACTION DE L'HOMME ; DES
FACULTÉS DE L'ÂME.

PROGRAMME.

Les principes de l'école sociétaire peuvent donner lieu à des
espérances d'avenir plus ou moins vastes, et à des programmes de
réalisation très-différens , mais qui cependant s'accordent tous à
ne réclamer qu'un coin de terre , et des capitaux suffisans pour un
essai qui ne peut troubler la société.

On pourrait échelonner en *série*, les différens *groupes des so-
cialistes* , selon les diverses espérances et les divers moyens d'exé-
cution , qui forment la conviction de chacun de ces groupes. — Je
vais me borner à indiquer deux divisions bien tranchées.

§ 1. FOURIÉRISTES ABSOLUS.

Ils espèrent la transformation de l'Univers en Phalanstères, — Les
villages , les villes , les manufactures , tout sera transformé , avec la
rapidité de l'éclair , et volontairement dans tous les pays.

*Phalanstères. — Armées industrielles. — Association universelle. —
Exploitation du globe.*

NOTA. L'étude de cette Harmonie universelle , à espérer dans l'avenir , initie à une nouvelle
science ou croyance , sur les DESTINÉES TERRESTRES ET CÉLESTES DE L'HOMME , sur son UNITÉ AVEC
L'UNIVERS , initie à la connaissance du PLAN DE DIEU.

§ 2. PHALANSTÉRIENS RÉSERVÉS.

Ils bornent leur programme à demander en France

UN MILLIER DE PHALANGES.

L'opération à faire ne concerne alors que le vingtième des français, et le vingtième des terres propres à la culture, — on opérera principalement sur les terres passables, aujourd'hui en friches. — Il faut trois ans pour établir un essai, et en compléter la réussite : il faut ensuite dix peut-être vingt années pour conduire à fin l'installation des mille Phalanges, bâtir les logemens, faire naître et élever le bétail nécessaire.

Une Phalange est pour 600 ouvriers, un asile contre la misère et le manque de travail ; un dépôt pour 150 mendiants, qu'on peut plus facilement plier à des travaux agricoles et de ménage qu'à des travaux manufacturiers ; un hospice pour 100 vieillards et infirmes, et pour 250 enfans trouvés et orphelins ; un asile pour 300 veuves et filles non mariées.

Mille Phalanges en France suffiront pour détruire la mendicité (150,000 mendiants), pour extirper la misère et son principe (600,000 prolétaires dénués de travail). Pour remplacer avantageusement tous nos hospices, et pour donner une existence honnête aux libérés, et à la plupart des femmes sans appui.

Ces Phalanges répandraient l'instruction, amélioreraient immensément l'agriculture, l'industrie et les mœurs, donneraient du travail au pauvre, et de la sécurité au gouvernement.

La première Phalange, établie pour essai, exigera un capital un peu supérieur à six millions, terrain compris. Mais en considérant que le sol est chose existante, on doit admettre que la dépense effective en travaux de construction de l'édifice, de confection et fourniture du mobilier, d'achat des animaux d'exploitation, est au plus de trois millions par Phalange.

Mille Phalanges à 3 millions l'une, font une dépense de

TROIS MILLIARDS.

On a bien osé entreprendre des chemins de fer pour
un milliard et demi !

